

[Text]

provincial MPPs, and the judges' plans, the three with which I am sure you are very familiar.

Mr. McCrossan: What about Crown corporations?

The Chairman: They are not included.

Mr. Farber: I do not believe they are immune, and therefore the RCA provisions would apply to them.

Mr. McCrossan: And to the hospitals?

Mr. Farber: I believe so.

Mr. McCrossan: And to the universities?

Mr. Farber: The major areas it does not cover are the federal MPs, the provincial MPs and the judges.

Mr. McCrossan: And all public servants?

Mr. Farber: That may very well be. I guess the Public Service Superannuation Plan may well be an offside plan.

Mr. McCrossan: Is it covered? The answer has actually changed in the last little bit; so I have some more comfort in terms of the hospitals and the universities that were really playing the games. Can we confirm that they are really caught, because they were the worst abusers?

• 1610

Mr. Farber: I will try to confirm that. I do not have that knowledge readily available.

Clauses 6 and 7 allowed to stand.

On clause 8.

Mr. Attewell: A point of order, Mr. Chairman. Could you refresh my memory please? How many people are voting on the government side here? Is it six when we get to some votes? We have eight people here on this side.

The Chairman: All eight. Nine can vote, actually.

Mr. Attewell: I thought the committee was 11 people.

The Chairman: I can vote too, but eight people on the government side are voting. There are 13 on the committee. Everyone here is registered as a supplement or a replacement of someone who would normally be on the committee.

Mr. Cassidy: I want to congratulate the hon. members for their interest in such sections as the one we are studying right now.

The Chairman: I think it is amazing the amount of interest you get at these things. It really is a serious committee, Mr. Cassidy.

Mr. Cassidy: Yes, I know. I suggest in order to have the continued participation that we stand clause 10 and keep on with the bill.

[Translation]

provinciaux et des juges, trois régimes que vous connaissez sûrement très bien.

M. McCrossan: Et les sociétés d'État?

Le président: Elles ne sont pas visées.

M. Farber: Je ne crois pas qu'elles jouissent de l'immunité, et donc les dispositions touchant les conventions de retraite s'appliqueraient à elles.

M. McCrossan: Et aux hôpitaux?

M. Farber: Je le crois.

M. McCrossan: Et aux universités?

M. Farber: Les principaux secteurs qui ne sont pas couverts sont les députés fédéraux et provinciaux et les juges.

M. McCrossan: Et tous les fonctionnaires?

M. Farber: Cela se pourrait bien. J'imagine que le Régime de retraite de la Fonction publique pourrait bien être un régime parallèle.

M. McCrossan: Est-il couvert? La réponse s'est effectivement modifiée depuis un instant; je me sens donc un peu plus à l'aise à l'égard des hôpitaux et des universités qui jouaient à ce jeu. Sera-t-il possible de confirmer qu'ils sont réellement visés, car ils étaient ceux qui commettaient le plus d'abus?

M. Farber: J'essaierai de confirmer cela. Je n'ai pas le renseignement à ma disposition.

Les articles 6 et 7 sont reportés.

Article 8.

M. Attewell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Auriez-vous la bonté de me rafraichir la mémoire. Combien de personnes votent ici du côté du gouvernement? Y en a-t-il six lorsque nous en venons à certains votes? Nous avons huit personnes ici de ce côté.

Le président: Les huit. En fait, neuf ont droit de vote.

M. Attewell: Je pensais que le comité se composait de onze personnes.

Le président: Je peux voter moi aussi, mais huit personnes votent du côté du gouvernement. Le comité se compose de treize membres. Toutes les personnes présentes sont là à titre de membre supplémentaire ou pour remplacer quelqu'un qui fait normalement partie du comité.

M. Cassidy: Je désire féliciter les députés pour l'intérêt qu'ils portent à des articles comme celui que nous étudions actuellement.

Le président: Je crois que l'intérêt manifesté est tout à fait étonnant. C'est vraiment un comité sérieux, monsieur Cassidy.

M. Cassidy: Oui, je le sais. Pour conserver cette participation, je suggère que nous reportions l'article 10 et que nous continuions l'étude du projet de loi.